

3^e Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et la commune de Contern

Entre les soussigné/es :

- l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- la commune de Contern, représentée par son Collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, désignée ci-après par « la commune », d'autre part ;

Un article 16 est ajouté à la convention conclue le 13 juin 2023 entre parties :

Article 16. - Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2025, une aide extraordinaire supplémentaire, d'un montant maximal de 5.000 euros, est accordée à la commune pour la préparation de la campagne promotionnelle de la prochaine édition du Festival international de la bande dessinée.

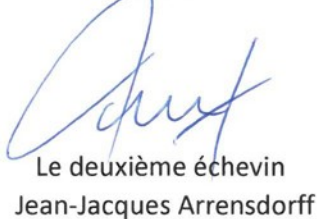
Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **24 DEC. 2025**

Pour la commune de Contern


Le bourgmestre
Dali Zhu


Le premier échevin
Pol Thomé


Le deuxième échevin
Jean-Jacques Arrensdorff

Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg


Eric Thill
Ministre de la Culture

